



Demande d'aide municipale aux étudiant·e·s

Année universitaire 2026 - 2027

Service Enseignement - Ville de La Chapelle Saint-Luc

Touche Tab pour passer au champ suivant

Demande initiale : ☐

Demande de renouvellement : ☐

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de dépôt du dossier : _____ Référence : _____

Si renouvellement,

nombre d'aides municipales déjà versées : _____ Quotient : _____ Montant de l'aide : _____

Revenu fiscal de référence de l'étudiant·e : _____ des parents : _____ Nb. de parts : _____



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTUDIANT·E

✂ Civilité : M. ☐ Mme ☐

👤 NOM : _____

👤 Prénom : _____

🕒 Date de naissance : _____

🇫🇷 Nationalité : _____

⚖ Situation familiale : Marié·e ☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐

👤 Nombre d'enfants à charge : _____

🏠 Domicilié·e à La Chapelle Saint-Luc depuis le : _____

📍 Au n° : _____ Rue : _____ Appt. : _____

☎ Tél. fixe : _____

☎ Tél. portable : _____

🎓 Études suivies : _____ Lieu : _____

Année du BAC : _____

✉ Adresse mail (obligatoire) : _____



DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉTUDIANT ·E

Touche Tab pour passer au champ suivant

Études supérieures depuis l'obtention du Baccalauréat :

Année scolaire	Nature	Lieu de l'enseignement suivi
2025/2026		
2024/2025		
2023/2024		
2022/2023		
2021/2022		
2020/2021		



RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT ·E

	Ressources mensuelles	Ressources annuelles
<u>Boursier·ère:</u> <u>Oui</u> ☐ <u>Non</u> ☐ <u>Montant:</u>		
<u>Autres revenus:</u>		
<u>Salaire (contrat étudiant, travail...):</u>		
<u>Stage rémunéré:</u>		
<u>Autres:</u>		
<u>Ressources du/de la conjoint·e:</u>		
<u>TOTAL:</u>		



PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES)

Touche Tab pour passer au champ suivant

Pour une demande initiale :

- ☐ Un justificatif de domicile RÉCENT (de moins d'un mois) précisant l'adresse à La Chapelle Saint-Luc (facture d'électricité / téléphone ou loyer).
- ☐ Un justificatif de domicile datant d'au moins un an.
- ☐ La photocopie du BACCALAURÉAT ou le relevé de notes.
- ☐ Un certificat d'inscription ou de scolarité précisant les études suivies par l'étudiant·e ainsi que leur lieu, pour l'année en cours.
- ☐ Une photocopie du livret de famille (*complet, avec toutes les pages*).
- ☐ Le dernier avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025 des parents, précisant le nombre de parts, y compris les enfants majeurs.
- ☐ Le dernier avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025 de l'étudiant·e.
- ☐ Le contrat de travail (ou de stage) et les trois dernières fiches de paie.
- ☐ La notification recto-verso d'attribution ou de rejet de la bourse nationale.
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant·e.

Pour un renouvellement :

- ☐ Un justificatif de domicile RÉCENT (de moins d'un mois) précisant l'adresse à La Chapelle Saint-Luc (facture d'électricité / téléphone ou loyer).
- ☐ Un certificat d'inscription ou de scolarité précisant les études suivies par l'étudiant·e ainsi que leur lieu, pour l'année en cours.
- ☐ Le dernier avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025 des parents, précisant le nombre de parts, y compris les enfants majeurs.
- ☐ Le dernier avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025 de l'étudiant·e.
- ☐ Le contrat de travail (ou de stage) et les trois dernières fiches de paie.
- ☐ La notification recto-verso d'attribution ou de rejet de la bourse nationale.
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant·e.

En cours d'année, pour toutes les demandes :

Si l'aide est accordée, le versement ne sera effectué que sur présentation d'une attestation de présence ou d'un relevé de notes, à nous déposer début mars.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

- être domicilié à La Chapelle Saint-Luc depuis au moins un an,
- être titulaire du BACCALAURÉAT ou d'un titre équivalent,
- être inscrit en études supérieures et suivre assidûment les enseignements,
- être âgé de moins de 26 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Les étudiants pourront bénéficier de cette aide pendant cinq années consécutives sous réserve du respect de la limite d'âge ci-dessus.

Ces dossiers seront soumis à la commission Éducation-Jeunesse-Enseignement qui statuera sur les montants des aides en fonction des quotients et de l'enveloppe attribuée.



DÉPÔT DES DOSSIERS

Touche Tab pour passer au champ suivant

**Le dossier complet devra impérativement parvenir au service Enseignement
AU PLUS TARD LE 4 DÉCEMBRE 2026.**

Tout dossier déposé hors délais ne sera pas pris en considération.

s.enseignement@la-chapelle-st-luc.eu / Renseignements au : 03 25 71 63 26

Je soussigné(e) _____

certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande.

Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide m'est allouée par la commune de La Chapelle Saint-Luc.

Fait à La Chapelle Saint-Luc, le : _____

Signature de l'étudiant·e
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données : Mairie de Troyes, place Alexandre Israël 10027 TROYES. Tél. 03 25 42 34 38 ou dpd@troyes-cm.fr*

** Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les renseignements transmis par les familles sur la fiche sanitaire font l'objet d'un traitement informatisé, géré par le responsable du traitement, à savoir Monsieur le Maire, indispensable aux relations familles / accueils municipaux. Ces données sont strictement réservées aux besoins de la sous-direction « Vie de l'Enfant ». Elles seront conservées pendant une durée d'un an.*